



Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le 06 OCT. 2023

ID : 085-200061265-20231003-2023_6_13-DE

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 18

DELIBERATION
DL CIAS 2023-6-13

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :

- la transmission en Sous-
Préfecture le : 05 OCT. 2023
- la publication le : 06 OCT. 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 3 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 3 octobre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 26 septembre 2023, s'est réuni à 18h à la salle L'Ecours de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, Mylène BLANCHARD, André COQUELIN, François COURTIN, Christine CRESTOIS, Céline DELOMME, Catherine GALAND, Marie Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Nadine LECART, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Christine ROBRIQUET, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

Conseillers absents et excusés : Roselyne ARCHAMBAUD, Béatrice BESSONNET, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, François BLANCHET, Guillaume BOSSARD, Raphaël CHAUSSIN, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Nelly HERROU, Denise RENAUD, Dominique SIONNEAU.

Pouvoirs : François BLANCHET à Jean SOYER, Thierry FAVREAU à Nicole ARCHAMBAUD, Dominique SIONNEAU à Maryse AUGUIN.

Jean-Michel VINTENAT est désigné secrétaire de séance.

Actions de prévention seniors : Ateliers équilibre

05/10/23

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 06 OCT. 2023
ID : 085-200061265-20231003-2023_6_13-DE

Suite à la réunion de la commission consultative du 27 avril 2023, puis à la validation de son compte rendu par les membres de la commission en septembre 2023, il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le programme prévisionnel des actions de préventions seniors pour l'année 2024/2025.

Le CIAS poursuit le partenariat avec l'association Ma Vie et Aymeric BARIL (animateur en activités physiques adaptées) afin de rendre accessible et faire connaître les ateliers prévention des chutes. Pour la période 2024/2025, va être proposé à 2 communes d'accueillir un cycle de 12 séances, l'objectif étant d'intervenir sur des communes n'accueillant pas ce type d'actions sur son territoire.

Les ateliers seront mis en place de septembre à décembre 2023 à raison d'un atelier par semaine d'1h30.

Le nombre de participants seraient limités à 15 personnes. Le coût pour le cycle et par personne serait de 17€ (= cotisation annuelle à l'association Ma Vie). Le CIAS ne demandera pas de participation supplémentaire afin de rendre cette action accessible au plus grand nombre. Un dossier sera déposé auprès de la Conférence des Financeurs en fin d'année 2023 afin de prendre en charge le coût du cycle.

Il est proposé au Conseil d'administration d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil d'Administration,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu l'avis de la commission consultative du 27 avril 2023,

Vu le rapport,

Considérant que les crédits correspondants seraient inscrits au BP 2024,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la mise en œuvre des « Ateliers équilibres » auprès des seniors du Pays de Saint Gilles Croix de Vie dans les conditions citées au rapport, pour l'année 2024,

Article 2 : d'arrêter le tarif de 17 € par personne, étant précisé que le CIAS ne demande pas de participation financière supplémentaire,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à déposer un dossier d'appel à projet auprès de la Conférence des Financeurs,

Article 4 : de préciser que les crédits seront ajoutés au BP 2024

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Givrand, le 5 octobre 2023,
Le Vice-Président du CIAS,

Jean SOYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.